LES AUTORISATIONS D'URBANISME / LES DELAIS

Type d'autorisation d'urbanisme	TELECHARGER VOTRE FORMULAIRE DE DEMANDE	Nombre d'exemplaires à déposer en Mairie	Délais d'instruction	Durée de validité de l'autorisation d'urbanisme
Permis de construire Attention : Pour certains projets, le recours à un architecte est obligatoire voir tableau recours à un architecte	Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes avec ou sans démolition CERFA: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11637	5 exemplaires + 1 exemplaire si ABF* + 3 exemplaires du dossier spécifique si Etablissement Recevant du Public	Permis de construire maison individuelle : 3 mois 4 mois si consultation ABF*	3 ans
	Demande de permis de construire avec ou sans démolition hors maison individuelle CERFA: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20835		Permis de construire hors maison individuelle : 3 mois 4 mois si consultation ABF* 6 mois si ERP	
Permis modificatif pour permis de construire ou permis d'aménager	CERFA: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R21323	5 exemplaires + 1 exemplaire si ABF* + 3 exemplaires du dossier spécifique si Etablissement Recevant du Public	3 mois 4 mois si consultation ABF 6 mois si ERP	3 ans
Déclaration préalable	Constructions/travaux non soumis à un permis de construire, sur une maison individuelle et/ou ses annexes : CERFA : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028	4 exemplaires + 1 exemplaire si ABF*	1 mois 2 mois si consultation ABF	3 ans
	Construction, travaux, installations et aménagements non soumis à un permis à un permis de construire : CERFA : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11646			
Permis de démolir	CERFA: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1980	4 exemplaires + 1 exemplaire si ABF*	- 2 mois - 3 mois si consultation de l'ABF *	3 ans

Sigles utilisés * ABF : Architecte des bâtiments de France

Tableau recours à un architecte : lien interne